



# Communauté de Communes de la Région de Condrieu



## 2 – Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trèves (69)

## **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la commune de Trèves**

### **Liste des emplacements réservés (Pièce n°2.5.)**

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 Juin 2006  
Modification n°1 du PLU approuvée le 17 Février 2011  
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 7 Juillet 2014  
Modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 7 Juillet 2014  
Révision simplifiée n°1 du PLU approuvée le 21 Juillet 2015  
Modification n°2 du PLU approuvée le 21 Juillet 2015  
Déclaration de projet du PLU, secteur Centre-Bourg, en cours

**Délibération du Conseil Municipal de Trèves approuvant la mise en  
compatibilité du PLU en date du 29 Juin 2017**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2017*

Réf : 41067



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
R2	logements sociaux	144 m <sup>2</sup>	Commune
R3	équipement scolaire	206 m <sup>2</sup>	Commune
R4	entrée de ville	3 650 m <sup>2</sup>	Commune
R5	Aménagement d'un espace vert en tant qu'aménagement paysager de la zone d'activités artisanales intercommunale	4 460 m <sup>2</sup>	Communauté de communes de la Région de Condrieu

Numéro	Superficie/largeur	Désignation	Bénéficiaire
V1	9 m (superficie : 434m <sup>2</sup> )	CD 502 : rectification de deux virages	Commune
V2	8 m	chemin rural du PRE NEUF au COLOMBET : élargissement	Commune
V3	6 m	chemin rural de la BOUCHARDIERE : élargissement du CD103 à la ferme de la Bouchardière	Commune
V4	8 m	VC n°1 : élargissement entre A47 et la gare, côté nord	Commune
V5	8 m	VC n°2 : élargissement du CD502 au chemin rural du pré neuf, sauf dans la traversée du bâti existant	Commune
V6	8 m	VC n°3 : chemin de la Haute Dhuire : élargissement sur toute sa longueur	Commune
V7	8 m	VC n°4 : élargissement depuis la VC n° 2 jusqu'au hameau de la Dhuire	Commune
V8	8 m	VC n°5 : élargissement du CD502 jusqu'à l'entrée du hameau de COLOMBET, y compris la rectification du virage	Commune
V9	9 m	VC n°101 ou chemin du BRET, élargissement partiel	Commune
V10	8 m	VC n°102 ou chemin des PIERRES BLANCHES, élargissement du CD 502 au CD 103	Commune
V11	8 m	chemin du PRE NEUF : élargissement entre le CD502 et la VC n°2	Commune
V12	6 m	chemin du GARON : élargissement du CD502 à la VC n°2, sauf dans la traversée du bâti existant	Commune
V13	7 m	chemin de Malroche : élargissement du CD 502 à la VC 102 des Pierres Blanches	Commune
V14	8 m	prolongement de la VC 102 des Pierres Blanches dit "chemin de Brunet" : élargissement dans la partie classée en U	Commune
V15	8 m	voie de lotissement communal : élargissement entre le CD 502 et le CD 103	Commune
V16	515 m <sup>2</sup>	sécurisation du carrefour entre la VC 2 et le CD 502	Commune